




Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

 RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris
 site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
<http://www.fo-dgfip.fr/>

 01.55.80.66. 43
 Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.dr75@dgfip.finances.gouv.fr

30/01/2020.

CHSCTi de Paris : déclaration n° 66 du 30/01/2020.

Monsieur le Président,

Le projet de réforme des retraites a été critiqué par le Conseil d'État dans un avis du 24/01/2020 pour le manque de précision de l'étude d'impact, ses projections économiques lacunaires. Le conseil relève même que l'étude ne répond pas aux exigences générales d'objectivité et sincérité.

Les règles de cotisation et d'ouverture de droits définies par le projet sont très diverses et complexes selon le même Conseil.

Enfin, la visibilité des assurés proches de la retraite sur les règles qui leur seront applicables et donc leur pension, n'existe pas. En fait, l'État ambitionne de créer des cotisations de retraite aléatoires et des pensions de retraite incertaines.

Les concepteurs de la sécurité sociale après guerre voulaient un État protecteur des citoyens et garant de la sécurité juridique. Son action devient maintenant un facteur d'inquiétude pour tous, et davantage pour les plus vulnérables.

Par ailleurs, la loi du 06/08/2019 impose aux autorités administratives d'édicter des « lignes directrices de gestion » qui, en amont des décisions individuelles de gestion des agents publics, « déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ». La stratégie porte notamment sur « les orientations générales en matière de mobilité ». **FO FINANCES** rappelle que si les agents veulent bouger, ils peuvent exercer leurs droits à la mutation. Il est opposé à une mobilité imposée à l'agent et de nature à bouleverser sa vie personnelle et familiale.

Enfin, la liste des communes devant accueillir des services de finances publiques déconcentrés est parue mercredi 29/01/2020. Le ministère évoque des critères de choix d'implantation ne concernant que la situation du territoire, l'immobilier et les conditions d'accueil des agents.

FO FINANCES ne voit dans ces critères aucun facteur d'amélioration de la proximité du service rendu ou de sa qualité, pour les usagers. Il ne répond donc pas aux attentes des usagers de zones péri-urbaines.

1) Approbation du procès-verbal du 17/10/2019.

2) Douane : point sur le Brexit.

S'agissant du point sur la gestion du Brexit par les services douaniers, **FO FINANCES** espère que les douaniers auront les moyens de faire face aux nouvelles missions de taxe et détaxe, dans des locaux suffisamment spacieux et équipés.

FO FINANCES aimerait savoir si la dernière version de l'accord dont un commencement d'application est prévu début février implique des moyens supplémentaires, par rapport à ce qui est déjà prévu, et dans ce cas, quand ils seront mis en œuvre. Par ailleurs, des contacts sont-ils maintenus avec les collègues douaniers britanniques en vue d'harmoniser les processus de travail ?

3) DSFP pour l'APHP : point d'information sur les travaux du SAS sécurisé de la zone d'accueil du public.

S'agissant des travaux de sas du bâtiment **TENON** de la Dsfp-Aphp faits afin de sécuriser la zone d'accès au public du carré sud, les agents entreront par le carré nord, qui est plus loin.

Par ailleurs, le projet ne remédie pas au blocage, de temps à autre, de la porte principale actuelle. Une adaptation est-elle prévue ?

4) DRFIP : point d'actualité sur les travaux liés aux fusions ou réorganisations.

S'agissant des fusions et réorganisations, **FO FINANCES** demande que les services demandant des aménagements notamment des cloisons de pleine hauteur, aient satisfaction. Elle demande aussi que les services fusionnés disposent des mêmes moyens d'impression que les services d'origine.

Par ailleurs, **FO FINANCES** a constaté, avec les représentants d'autres syndicats, que les fusions sont parfois l'occasion de ré-attribution d'une majorité de dossiers à des agents qui ne les suivaient pas. En matière de RAR (reste à recouvrer), cette pratique est particulièrement pénalisante car il s'agit de travail de long terme. **FO FINANCES** préconise que les fusions n'emportent pas par elles-mêmes, la recomposition du champ d'action des agents.

5) Toutes directions : point sur les mesures mises en place pendant la grève des moyens de transport.

S'agissant des mesures mises en place pendant la grève des moyens de transport, **FO FINANCES** se félicite de l'anticipation par l'administration des difficultés, de leur diversité et de leur souplesse.

Elle suggère à la direction générale d'envisager un assouplissement de sa doctrine durant les jours de **canicule**, surtout considérant le vieillissement de l'effectif Dgfip supposé travailler plus longtemps.

6) Toutes directions : propositions de travaux.

7) Questions diverses.

Elle demande que les agents en attente de la ré-introduction des jours de grève dans la pointeuse aient aussi rapidement que possible, satisfaction, sans vouloir mettre la pression à quiconque.

Je vous remercie de votre attention.